

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Le 27 janvier 2017 à 19 h 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Rouvray, s'est réuni.

Etaient présents : Catherine CHOQUET. Violette COLLET. Michel DETTLING. Annie GARCET. Brigitte HUTTEAU. Jean JOULKVA. Denise JOURDAIN. Philippe LAVAUT. Frédéric LEROY. Nadine LEROY. Brice NABTI. Daniel POMMERAU. Delphine ROULOT. Denis VERVOITTE. Jacky SANCHEZ.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Annie GARCET, première adjointe assurant la suppléance du maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme ROULOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

I. ELECTION DU MAIRE

Mme JOURDAIN Denise, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré être élu.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Ms JOULKVA. NABTI.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Annie GARCET : 9 voix.

Mme HUTTEAU Brigitte : 4 voix

M. Philippe LAVAUT : 2 voix

Mme Annie GARCET a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

II. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

N° 2017/1

Mme le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints.

III. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme GARCET, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

1. Election du premier adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 1 voix

M. LAVAUT Philippe : 9 voix

M. LEROY Frédéric : 1 voix

Mme LEROY Nadine : 3 voix

M. Philippe LAVAUT a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

2. Election du deuxième adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 1 voix

M. LEROY Frédéric : 8 voix

Mme LEROY Nadine : 4 voix

M. VERVOITTE Denis : 2 voix

M. Frédéric LEROY a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 2 voix
Mme JOURDAIN Denise : 4 voix
M. POMMEREAU Daniel : 3 voix
M. VERVOITTE Denis : 6 voix

2^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 4 voix
Mme JOURDAIN Denise : 2 voix
M. POMMEREAU Daniel : 3 voix
M. VERVOITTE Denis : 6 voix

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 4 voix
Mme JOURDAIN Denise : 2 voix
M. POMMEREAU Daniel : 2 voix
M. VERVOITTE Denis : 7 voix

M. Denis VERVOITTE a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

4. Election du quatrième adjoint

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls (article 66 du Code Electoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme HUTTEAU Brigitte : 2 voix
Mme JOURDAIN Denise : 3 voix
M. POMMEREAU Daniel : 2 voix
Mme ROULOT Delphine : 8 voix

Mme Delphine ROULOT a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.